

Association Pacifique
c/o Ecoservices S.A.
9 bis, rue de Veyrier
1227 Carouge

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'ensemble des documents remplis et signés en accompagnement de mon inscription pour un embarquement à bord du voilier:

Nom du voilier:

Du (date) au (date)

Soit les documents suivants :

1. Formulaire individuel d'embarquement
2. Photocopie du passeport ou de la carte d'identité
3. Formulaire de santé
4. Certificat médical
5. Règlement de bord, daté et signé + décharge pour mineur le cas échéant
6. Photocopie carte d'assurance-maladie LAMal, avec couverture accident, le cas échéant
7. Attestation de responsabilité civile
8. Droit à l'image pour les mineurs

J'ai veillé à la validité de ma pièce d'identité (passeport ou carte d'identité).

Si nécessaire, j'ai en outre vérifié que la validité de mon passeport est suffisante en fonction des exigences spécifiques du pays dans lequel je me rends, et ai obtenu les visas nécessaires selon les cas.

Je suis à votre disposition pour tout complément d'information.

Avec mes meilleures salutations,

A..... Le.....

Signature

Formulaire individuel d'embarquement

A compléter, signer et retourner à :

Association Pacifique - 9 bis rue de Veyrier - 1227 Carouge

Date et lieu d'embarquement :

Date et lieu de débarquement :

Données personnelles

M. Mme. Mlle.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Localité :

Code postal :

Pays :

E-mail :

No de téléphone fixe :

No de téléphone mobile :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Joindre une photocopie de la carte d'identité ou du passeport (hors Europe)

Formulaire individuel d'embarquement (suite)

Profession ou formation :

Compétences en navigation / techniques particulières (si permis voile, mer ou autre, joindre une copie) :

Formation premier secours : OUI NON

Capacités linguistiques : (courant / bonnes connaissances / connaissances de base) Français :

Anglais :

Allemand :

Autre :

Avez-vous d'éventuelles contraintes alimentaires : OUI NON

Si oui, lesquelles :

Etes-vous capable de nager de manière autonome sur plus de 200m : OUI NON

Personne à contacter en cas d'urgence :

Nom :

Prénom :

No de téléphone fixe :

No de téléphone mobile :

Lien avec cette personne :

Fait à

le (date) :

Signature* :

* Pour les mineurs, signature du représentant légal

Formulaire de santé (confidentiel)

A compléter, signer et retourner à :
Association Pacifique - 9 bis rue de Veyrier - 1227 Carouge

Remarque : seul le skipper du voilier a accès à ce formulaire

Nom : _____ Prénom : _____

Age : _____

Sexe : M F

Joindre une photocopie de la carte d'assurance-maladie LAMal

Avez-vous eu des problèmes de santé dans votre vie ? OUI NON

Si oui, lesquels ? _____

Avez-vous été victime d'accidents ? OUI NON

Si oui, lesquels ? _____

Avez-vous subi des opérations chirurgicales ? OUI NON

Si oui, lesquelles ? _____

Avez-vous des allergies ? OUI NON

Si oui, à quoi ? _____

Prenez-vous un traitement médical ? OUI NON

Si oui, lequel (nom du médicament et dose) ? _____

Portez-vous des verres de contact ? OUI NON

Vaccinations : pour les navigations dans le pourtour du bassin méditerranéen et de l'Atlantique, il est recommandé que les vaccins suivants soient à jour : diphtérie, tétanos, poliomyélite, rougeole et hépatite A. Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez consulter le site Internet www.safetravel.ch, qui prodigue des conseils médicaux aux voyageurs.

Fait à : _____ le (date) : _____ Signature* : _____

Pour les mineurs, signature du représentant légal

Certificat médical

(Est exigé pour des navigations dès une semaine à bord
et/ou selon éloignement de l'hôpital le plus proche (>150 miles))

A compléter, signer et retourner à :

Association Pacifique - 9 bis rue de Veyrier - 1227 Carouge

Je soussigné Dr. _____

Certifie que M. / Mme. _____

Né(e) le : _____ à : _____

Ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la navigation en mer à bord d'un voilier.

Fait à : _____ le (date) : _____

Signature et timbre du médecin :

Règlement de bord

A compléter, signer et retourner à :

Association Pacifique - 9 bis rue de Veyrier - 1227 Carouge

1. Accès à bord du bateau de l'association Pacifique

A l'embarquement, un justificatif d'identité (passeport ou carte d'identité, en cours de validité, dont le numéro a été préalablement communiqué à l'association Pacifique) est exigé. Un contrôle des bagages peut être également demandé par le skipper ou son représentant. Les récentes dispositions relatives à la sécurité dans les ports de commerce interdisent d'embarquer armes, objets pouvant être assimilés à des armes (couteau, cutter...) ainsi que toutes substances illicites.

2. Règles particulières de présence à bord

L'équipier ne peut en aucun cas embarquer sur le bateau avant le début de la navigation pour laquelle il s'est inscrit ou demeurer sur le navire après la fin de celle-ci, sauf s'il s'est inscrit pour une ou des nuit(s) supplémentaire(s) à bord, ou dans des circonstances exceptionnelles et sur décision du skipper.

3. Discipline du bord et à terre

Le skipper est seul maître à bord. Il régit la vie du bord et la bonne marche et tenue du bateau, en mer et aux escales. Il fixe les quarts et les horaires de navigation et de vie à bord. Il établit notamment la répartition des cabines et répartit les tâches inhérentes à la marche du bateau et à la vie du bord. L'équipier est soumis, pendant toute la durée de sa présence à bord, à la discipline du bord. Il répond aux consignes et recommandations formulées par le skipper et/ou les membres de l'équipage, cela tant en mer que lors des escales.

L'introduction d'alcool à bord du navire par les équipiers sans l'accord du skipper est interdite. La consommation d'alcool à bord est régie par le skipper.

Lors de sorties à terre, les règles sont les mêmes qu'à bord. Les jeunes doivent se conformer aux horaires fixés par le skipper ou le responsable éducatif. Aucune sortie n'est tolérée sans accord préalable. Ils doivent respecter les lois et coutumes des pays visités. Pour rappel, en cas d'infraction, c'est la police locale qui interviendra avec les conséquences et risques qui y sont liés (exemple : emprisonnement avec des adultes dans des conditions difficiles).

4. Mixité à bord

Les bateaux de l'association accueillent des équipages mixtes. Les cabines sont privatives et attribuées par le skipper qui veille à ce qu'il n'y ait pas de cabine mixte. Les adultes participants aux expéditions auront un comportement adéquat vis-à-vis de leur intimité et de leur relation de couple, à plus forte raison en présence de mineurs du programme socio-éducatif *Jeunes en mer*.

5. Sécurité

L'équipier s'engage à respecter scrupuleusement les règles et recommandations de sécurité et de vie à bord qui sont données par l'équipage. Il s'engage de même à respecter pour toute ascension de la mâture l'obligation de porter un harnais de sécurité en navigation. Le commandant peut refuser à un équipier la participation à une activité (notamment l'ascension dans la mâture) si elle présente un risque avéré pour lui.

6. Non-respect des obligations de l'équipier

Le non-respect par l'équipier d'une règle de bord, d'une consigne ou d'une recommandation du skipper ou d'un membre de l'équipage, ainsi que tout autre comportement qui nuirait au bon déroulement de la navigation ou de la vie à bord, peut conduire jusqu'à son débarquement anticipé, sur décision du skipper en conformité avec le code disciplinaire et pénal de la marine marchande légalement applicable aux équipiers. L'association Pacifique se réserve le droit de réclamer la réparation de tout dommage qui aurait pour cause lesdits comportements.

L'association Pacifique ne pourra être poursuivie pour les dommages subis par les équipiers qui se seraient rendus responsable de tels comportements.

La procédure en cas de faits graves sera appliquée.

7. Droit à l'image

L'équipier autorise expressément l'association Pacifique à utiliser respectueusement les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, et qui seraient prises à l'occasion de sa présence à bord, pour une reproduction et diffusion sur tous supports, pour le monde entier et sans limitation de durée. L'équipier s'engage à faire un usage exclusivement privé (personnel ou familial) des images (photographies ou vidéos) qu'il aurait été amené à réaliser à bord des bateaux de l'association Pacifique. Par ailleurs, l'équipier s'interdit expressément de procéder à la diffusion publique desdites images ainsi qu'à leur exploitation à des fins commerciales sans l'accord exprès et préalable de l'association Pacifique. La présente clause s'applique également aux images fixes et audiovisuelles ainsi qu'aux sons pris par un tiers dans le cadre d'un projet documentaire agréé par l'association.

8. For Juridique

Les rapports entre l'équipier et l'association Pacifique ainsi que ses partenaires sont régis par le droit suisse. Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat sera réglé par les tribunaux ordinaires de la République et Canton de Genève et le Tribunal Fédéral.

Déclaration pour mineurs

Nom et prénom du mineur :

Je soussigné-e, responsable légal du-de la participant-e susmentionné-e, atteste avoir pris connaissance du règlement de l'association et l'accepter et autorise le-la participant-e à quitter le territoire suisse pour voyager à l'étranger pour une période de 6 mois à compter de ce jour.

Nom et prénom du responsable légal :

.....

Lieu : Date :

Signature :